

SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL : UNE STRATÉGIE POUR LE CANTON DE GENEVE

Fiche mesure

M1 –Proposer une gouvernance alimentaire territoriale intégrant tous les acteurs concernés et mettant en œuvre la stratégie définie collectivement.

Porteurs envisagés	Association « ma-terre »
Référents	Comité de l'association « ma-terre »
Version, date	V0, 06.10.2026
Etat	En consultation

La démarche

Etapas clés passées

- Elaboration d'une V1 de structure de gouvernance lors d'une demi-journée de travail avec les experts SADT en automne 2025. Finalisation de la proposition par le pôle « projets » de l'association « ma-terre » (nouvelle structure composée d'un Conseil décisionnel de 7 membres et d'un Conseil de l'alimentation de 18 membres).
- Présentation de cette V1 à la Plateforme Alimentation et politiques publiques, (PAPP), au Conseiller d'Etat Nicolas Walder ainsi qu'à certains acteurs clés du SADT au printemps 2026.
- La proposition ne faisant pas l'unanimité : Organisation d'un atelier d'approfondissement le 1^{er} septembre 2026 avec un travail sur plusieurs scenarii et différentes options dans le but d'identifier les blocages et de rechercher de l'adhésion.
 - ⇒ Le résultat de l'atelier dessine un chemin plutôt qu'un choix, avec la possibilité de mettre en place, dans un premier temps, une gouvernance alimentaire portée par l'association « ma-terre » dans la continuité du projet SADT. A condition d'élargir les membres de l'association pour avoir une meilleure représentativité de l'écosystème alimentaire.

- Présentation d'une V2 de structure de gouvernance par le pôle « projet » au comité de l'association « ma-terre » le 5 octobre. Validation de la proposition par le comité à l'unanimité.

Contexte actuel

L'atelier « gouvernance » du 1er septembre organisé dans le cadre des travaux du SADT a fait ressortir, à travers les résultats des exercices menés avec les participants.es, des éléments en faveur d'une **forme de gouvernance agile et mixte, pouvant démarrer rapidement et reposant idéalement sur une structure et des moyens déjà existants et disponibles.**

Bien qu'active à un échelon cantonal (incluant le Grand Genève), cette gouvernance ne serait pas pilotée par l'Etat.

Composée de manière équilibrée pour un tiers des collectivités publiques, pour un tiers du monde professionnel et des entreprises et, pour un dernier tiers, de la société civile, une **première expérimentation d'un Conseil de l'alimentation** pourrait être hébergée et coordonnée par l'association « ma-terre ». Ce Conseil de l'alimentation répondrait statutairement de l'association.

Proposition

Dès 2027, l'association « ma-terre » héberge un nouvel espace de concertation entre les principaux acteurs du système alimentaire territorial (SADT).

- ⇒ Une solution disposant des ressources financières et humaines nécessaires.
- ⇒ Une structure rassemblant déjà plusieurs acteurs clés du système alimentaire genevois.

L'association « ma-terre » **poursuivrait le processus d'élargissement entamé en septembre 2026 avec l'accueil du MAPC et de l'OPAGE.** Les nouveaux membres seraient soit intégrés dans une collaboration régulière au travers du Conseil de l'alimentation, soit de manière plus ponctuelle dans l'assemblée générale, qui donnera les orientations générales et suivra à distance les travaux du SADT.

Gouvernance de l'association « ma-terre »

Au 16 octobre 2026, l'association « ma-terre » compte 13 membres :

République et Canton de Genève, Ville de Genève, AgriGenève, Union des paysannes et femmes rurales genevoises (UPFG), Fondation Partage, Fédération Romande des Consommateurs (FRC), Fourchette verte Genève, Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC), Office de promotion de produits agricoles de Genève (OPAGE), Slow Food Genève, Ecole Hôtelière de Genève (EHG), Points Relais Agricoles en Milieu Urbain (PRAMU) et AgriVulg. *en gras, les membres du comité
Depuis le 4 mai 2023, l'association est présidée par M. François Lefort, ancien Président du Grand Conseil de Genève et actuellement Professeur HES ordinaire, Responsable de la filière agronomie.

Le Conseil de l'alimentation

Organisation

- Le Conseil de l'alimentation créé n'est **pas une entité juridique propre** mais répond du comité et de l'assemblée générale de l'association « ma-terre ».
- Les institutions représentées au sein du comité de « ma-terre » ne sont pas nécessairement dans le Conseil de l'alimentation et inversement.
- Les membres du Conseil de l'alimentation **deviennent automatiquement membres de « ma-terre »** et participent s'ils le souhaitent à ses assemblées générales.
 - ⇒ Le Conseil **ne dispose pas d'un budget propre.**
 - ⇒ Le Conseil **ne dispose pas d'une compétence décisionnelle.**

Le Conseil amène de la matière, recherche de la convergence et de la mutualisation, et relaie des projets / actions. Il ne les met pas en œuvre.

Objectifs

- Créer un **large espace d'échange démocratique** entre les acteurs clés du SADT.
- **Fabriquer une culture et une connaissance communes** sur les enjeux de l'alimentation.
- **Faire un suivi** des mesures élaborées dans le cadre du SADT et **mobiliser des ressources** pour les rendre opérationnelles, en collaboration avec les secteurs et entités concernés.
- **Envisager d'autres mesures ou actions** qui font consensus au sein du réseau d'acteurs.

Fonctionnement

Réunion toutes les 6 à 8 semaines (à déterminer), en **alternant séances plénières et travail en groupes** plus restreints :

En plénière :

- ⇒ La priorité est donnée au suivi global des mesures SADT et à leur monitoring.
- ⇒ Des expert-e-s ou acteurs sont invités pour des interventions permettant de fabriquer une connaissance commune des enjeux.

En groupe de travail :

- ⇒ Des mesures ou actions thématiques spécifiques sont abordées, concernant des acteurs spécifiques.
- ⇒ Des membres externes au Conseil de l'alimentation peuvent y être invité-e-s.

Composition

- Plusieurs **acteurs clés du système alimentaire genevois** sont déjà membres de ma-terre, ce qui compose un premier noyau. L'idée est d'élargir ce noyau. Une première liste de 18 entités représentatives a été formulée à la suite des travaux du SADT. Cette liste sera affinée par le comité de « ma-terre » et fera l'objet de consultations successives.
- En dehors du principe d'**équilibre entre les secteurs publics, privés et société civile** (nombre de représentant-e-s équivalent-e-s), le nombre de membres

pourra encore évoluer, tout comme la liste des entités pressenties. Le nombre de représentant-e-s du Conseil de l'alimentation ne sera pas figé. En revanche, l'équilibre devra toujours être respecté.

- Des **tournus de représentation** peuvent être organisés. Des entités invitées ne souhaitant pas ou plus participer seront simplement remplacées par d'autres actives dans le même domaine.

La liste détaillée des entités pressenties sera proposée par le comité de « ma-terre » et validée par l'Assemblée générale de « ma-terre ». **Le Conseiller d'Etat sera sollicité pour valider la proposition.**

Par la suite, les modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de l'alimentation seront du ressort du comité et de l'assemblée générale de « ma-terre ».

Mise en œuvre et pilotage

Plan d'action / grandes étapes

1. Transmission de la proposition du nouveau format de gouvernance au Conseiller d'Etat Nicolas Walder (DT) et présentation de celui-ci à l'ensemble des acteurs lors de la « Rencontre cantonale de l'alimentation durable » (octobre 2026). Retours des acteurs.
2. Consolidation de la fiche mesure M1 et proposition d'une liste détaillée d'entités membres par le pôle projet du comité « ma-terre » (novembre 2026).
3. Validation de la liste des membres du Conseil de l'alimentation lors d'une AG extraordinaire de « ma-terre » (janvier 2027).
4. Transmission de la fiche finale M1 au Conseiller d'Etat Nicolas Walder, incluant une proposition de liste d'acteurs à impliquer dans la futur Conseil de l'alimentation. Validation de la composition par le Conseiller d'Etat Nicolas Walder (février 2027)
5. Convocation d'un premier Conseil de l'alimentation au sein de l'association « ma-terre » (printemps 2027).